29 janvier 2008 **08.115**

Interpellation Pierre-Alain Storrer

Attitude d'un conseiller d'Etat face à la non-réélection d'un conseiller fédéral

12 décembre 2007, triste journée pour notre parti, journée de joie pour une association aussi douteuse que ponctuelle de partis voulant effacer leurs déboires aux élections fédérales parlementaires d'octobre en punissant le parti le plus fort de notre pays, en ne réélisant pas M. Christoph Blocher, figure emblématique de l'UDC. Cette décision a été prise dans le cadre des compétences de l'Assemblée fédérale, nous ne pouvons donc que l'accepter.

Par contre, ce même jour, un membre de notre gouvernement cantonal et non le moindre, passait à l'antenne d'une chaîne de télévision régionale, au milieu d'une classe d'école publique neuchâteloise, donc dans un cadre que notre Constitution et nos lois veulent apolitique, il se permettait de montrer sa grande satisfaction et encourageait les élèves à applaudir ce vote.

De ces faits maladroits et pour le moins déplacés découlent les questions suivantes:

– M. Studer s'exprimait-il à titre privé ou en tant que conseiller d'Etat?
– Avait-il informé de son projet et au préalable le gouvernement?
– Avait-il demandé au préalable l'autorisation de se rendre dans une classe à la cheffe du département de l'éducation, de la culture et des sports?
– Le gouvernement condamne-t-il ou encourage-t-il un tel prosélytisme primaire?
– Le devoir de réserve et le respect des autorités supérieures n'ont-ils pas été gravement violés?
– Le désir non dissimulé d'accéder un jour au gouvernement fédéral peut-il excuser un tel comportement d'un membre du gouvernement d'une République et canton suisse?
– Devrons-nous légiférer de manière plus précise pour se garantir la non-répétition d'une telle faute politique?

Nous ne demandons pas l'urgence, mais attendons une réponse circonstanciée, sérieuse et complète.